

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION CHS-CT 06 DU 4 JUILLET 2017 PARTIE DOUANE

Ce CHSCT 06 a traité principalement des sujets de restructurations de services (Douane et DGFIP).

En premier lieu, une déclaration intersyndicale concernant les restructurations à la DDFIP 06 a été lue. Le précédent CHSCT du 25 avril 2017 avait demandé une expertise refusée par le Directeur des Finances Publiques.

1/ Fermeture en 2018 du pôle comptable régional des douanes de Nice pour transfert vers la recette interrégionale des douanes de Marseille



Le CHSCT est la première instance de dialogue entre l'administration et les organisations syndicales qui doit être informée de tout nouveau projet de restructuration.

Les documents de travail remis aux organisations syndicales se composaient d'un rappel des dispositifs d'accompagnement social pour les agents restructurés, négocié au niveau national, d'un « projet de fiche d'impact » laconique et superficiel signé par le Directeur Interrégional des douanes de PACA-Corse et d'un brouillon d'organigramme de la future Recette Interrégionale.

Dans une déclaration liminaire (ci-jointe) Solidaires Douanes a dénoncé l'impréparation de cette restructuration et le manque d'information des agents concernés.

La directrice s'est contentée de renvoyer la responsabilité de l'impact RH au Directeur interrégional, mais s'est engagée à lui demander de fournir une liste des postes vacants pouvant être réservés aux agents de la RR désireux de rester à la résidence de Nice. La cellule sociale locale dont elle assure la présidence sera activée pour recueillir les souhaits des collègues restructurés.

Les agents qui souhaitent rester à la résidence de Nice assureront la fermeture du service. Des agents de Paris-spé devraient être affectés pour permettre à la RR de continuer de fonctionner jusqu'à sa fermeture fin 2018. Quid des services où des postes seront gelés ?

La Directrice n'a pas répondu non plus aux questionnements concernant les « surnombres ». Notion particulièrement floue dont la Direction Générale a annoncé que les sureffectifs à la résidence ne pourraient dépasser deux ans.

Les organisations syndicales ont voté à l'unanimité **contre** cette fermeture.

2/ Personnes compétentes en Radio protection (PCR) pour la DI des Douanes de PACA-Corse

La douane est titulaire d'une autorisation d'exercice d'une activité nucléaire à des fins non médicales pour l'utilisation d'appareils à rayon X.

Un seul agent PCR couvrirait toute l'interrégion PACA-Corse.

Trois nouveaux agents ont reçu la formation pour être nommés à cette fonction.

Deux agents de la DR de Nice sont habilités à intervenir en Corse et dans les Alpes-Maritimes. Deux autres agents sont formés pour intervenir dans les circonscriptions des DR d'Aix-en-Provence et de Marseille.

Ces agents recevront un ordre de mission spécifique à chaque fois qu'ils devront se déplacer pour effectuer leur tâche de PCR

L'ensemble des syndicats a voté **pour** ces nominations.

Solidaires Douanes était représenté par Joël MARLE

Des questions ? Des remarques ? Une adresse : solidaires-mediterranee@douane.finances.gouv.fr

En 2017, j'adhère à Solidaires !

Bulletin d'adhésion à Solidaires Douanes
à retourner au 93 Bis Rue de Montreuil, boîte 56, 75 011 PARIS

Nom, Prénom :

Date de naissance :

Résidence administrative et service :

Grade :

Adresse administrative :

Courriel :

Adresse personnelle :

Téléphone (au cas où) :

À

Le

Signature